

## AVIS À L'INDUSTRIE

Le 23 avril 2009

### Objet : Développement importants au programme Du talent à l'écran 2009-2010 Marché de langue anglaise – Région de l'Ontario et de Nunavut

En mai 2008, le service de développement des affaires de Téléfilm Canada a lancé son nouveau programme Du Talent à l'écran (le « PTE ») conçu pour soutenir les initiatives et les festivals canadiens qui, à leur tour, encouragent la réalisation des objectifs généraux de Téléfilm d'élargir les auditoires, de développer le potentiel de l'industrie canadienne du film et d'être un administrateur efficace.

Téléfilm Canada choisit les projets qui s'harmonisent le mieux aux objectifs du programme, aux critères de sélection et aux objectifs régionaux.

Pour l'exercice financier 2009-2010, le bureau régional de l'Ontario et du Nunavut désire clarifier la manière dont ce programme sera administré dans le marché de langue anglaise, relativement : (1) à la mise en application d'une date de clôture des demandes, (2) au processus et aux critères entourant la prise de décision du financement, (3) au soutien de Téléfilm à d'autres initiatives plus modestes et (4) aux priorités du bureau régional de l'Ontario et de Nunavut.

#### 1. **NOUVEAU!** DATE D'ÉCHÉANCE DES DEMANDES

L'exercice financier 2009-2010 de Téléfilm (1er avril au 31 mars) sera le premier exercice pour lequel Téléfilm aura une date d'échéance des demandes au programme Du talent à l'écran, composante de langue anglaise. Les demandes complètes de financement pour l'exercice 2009-2010 doivent être déposées au plus tard le 2 novembre 2009. Comme pour les années précédentes, les demandes doivent être déposées au moins dix semaines avant la date de début du projet.

#### 2. PROCESSUS ET CRITÈRES DE LA PRISE DE DÉCISION DU FINANCEMENT

En étudiant les demandes, Téléfilm Canada suivra un processus de trois étapes :

##### Étape 1: Confirmer l'admissibilité de la proposition

Téléfilm n'accepte que les propositions qui satisfont aux critères d'admissibilité du programme et dont les objectifs sont alignés sur ceux de Téléfilms décrits dans les principes directeurs dudit programme ([http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?lang=en&fond\\_id=5](http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?lang=en&fond_id=5)).

##### Étape 2: Comparer les propositions admissibles aux critères du PTE

Pour le programme Du talent à l'écran, Téléfilm préfère recevoir des demandes pour trois types d'activités : les festivals de films, le développement des compétences professionnelles et le développement des occasions d'affaires. Les projets admissibles sont évalués principalement sur la base des critères objectifs suivants :

##### Festivals de films

- Taille de l'auditoire rejoint
- Accent du programme sur les longs métrages et autres oeuvres canadiennes
- Proportion du financement

##### Développement des compétences

- Nature de la clientèle et compétences marquées pour développement
- Professionnalisme de la formation proposée
- Niveau de compétences de l'instructeur; utilisation des meilleures pratiques

##### Développement des occasions d'affaires

- Trouver des participants et des partenaires industriels de haut calibre
- Degré de satisfaction des clients
- Résultats réels ou possibles : ventes conclues, partenariats établis/renforcés, etc.
- Contribution financière réelle et

communautaire au budget total

- Mesure de la satisfaction du client
- Potentiel relatif du progrès de la carrière du participant
- Contribution financière réelle et ou possible du participant au développement de ses compétences grâce au projet

ou possible du participant au développement de ses compétences grâce au projet

### Étape 3: Décisions de financement

Lorsque l'évaluation est complétée, Téléfilm prend des décisions de financement basées sur les propositions qui satisfont le mieux aux critères suivants :

- L'alignement sur les priorités régionales décrites ci-dessous
- La pertinence et la fiabilité des indicateurs de rendement
- Les antécédents de résultats ou de résultats potentiels de haute qualité pour le projet proposé

#### *Financement disponible 2009-2010*

Les fonds sont limités. Même si le plafond du financement est fixé à 125 000 \$ par projet, veuillez prendre note que Téléfilm limite ses contributions à 25 000 \$ pour les événements et les initiatives qui s'étendent aux participants et intervenants locaux et régionaux. Habituellement, Téléfilm n'envisage d'excéder cette somme que si les événements et les initiatives réussissent à offrir d'autres bénéfices et résultats en rejoignant une base nationale.

Veuillez noter qu'en 2008-2009, environ 15 pour cent des événements financés par Téléfilm dans la région de l'Ontario et du Nunavut ont reçu un soutien de plus de 50 000 \$. La majorité de l'appui consenti en 2008-2009 dans la région était de 30 000 \$ ou moins.

**REMARQUE :** Les initiatives jugées non compétitives par Téléfilm pour l'exercice 2009-2010 ne seront pas financées. Toutefois, en ce qui concerne les initiatives jugées non compétitives en 2009-2010 qui ont reçu du financement au cours des trois derniers exercices financiers consécutifs (2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 inclusivement), Téléfilm facilitera la transition. À cette fin, un avis sera envoyé aux organisateurs affectés, en leur indiquant que le soutien financier de Téléfilm sera réduit de 50 pour cent pour l'exercice 2009-2010 et disparaîtra par la suite.

### **3. SOUTIEN FINANCIER D'AUTRES INITIATIVES PLUS MODESTES**

En 2009-2010, le bureau régional de l'Ontario et du Nunavut envisage aussi de commanditer – dans une modeste mesure – un nombre limité de petites initiatives qui ne reçoivent pas d'autres fonds de Téléfilm.

Les organisateurs d'initiatives qui cherchent un appui financier devraient m'écrire et décrire leur initiative, expliquer comment celle-ci s'aligne sur les objectifs et les critères de soutien du programme Du talent à l'écran du bureau de l'Ontario et du Nunavut de Téléfilm, et inclure des plans de marketing et de communications visant à souligner la participation de Téléfilm et la reconnaissance de son appui.

**REMARQUE :** Les requérants sont vivement encouragés à me contacter pour discuter de leurs idées et obtenir le bénéfice de l'expérience et des conseils du bureau régional de l'Ontario et du Nunavut avant de préparer et de déposer leurs demandes de financement.

Téléfilm Canada étudiera les demandes de financement des petites initiatives en se fondant sur les trois critères suivants :

1. L'alignement sur les objectifs régionaux

2. Le potentiel de stimuler le partage des idées créatives, favoriser la voix du secteur audiovisuel régional et encourager les relations et la collaboration régionales
3. la portée de l'initiative dans la région

#### *Financement disponible 2009-2010*

L'appui financier des petites initiatives approuvées se situera dans une fourchette de 500 \$ à 3 000 \$ et n'excédera pas 5 000 \$. Téléfilm pourra également considérer des propositions d'événements qui ont une portée nationale importante, mais son appui à de tels événements ne dépassera pas, normalement, la somme de 10 000 \$.

## **4. PRIORITÉS DU BUREAU RÉGIONAL DE L'ONTARIO ET DU NUNAVUT**

### **a. Élargir les auditoires**

Les festivals de films sont d'excellents véhicules pour le cinéma canadien. Pour Téléfilm, ces événements ont priorité car ils font connaître et glorifient les réalisations du talent canadien et répondent directement au premier objectif de Téléfilm de soutenir le talent canadien et de créer un contenu canadien qui plaît au public d'ici et au reste du monde.

Le bureau régional de l'Ontario et de Nunavut a l'intention d'investir jusqu'à 60 pour cent de ses ressources disponibles dans des activités qui élargissent les auditoires dans la région de l'Ontario et du Nunavut.

### **b. Développement des compétences**

Le développement professionnel des compétences de l'industrie continue d'être une priorité du bureau régional de l'Ontario et du Nunavut. Pour répondre à ce besoin, Téléfilm accorde la priorité aux activités de formation professionnelle suivantes :

- Développement des nouveaux cinéastes en mettant l'accent sur les compétences de scénaristes et de réalisateurs;
- Nouvelle diversité des longs métrages;
- Utilisation innovatrice des multiplateformes pour la promotion et la présentation des longs métrages;

Pour ce faire, le bureau régional de l'Ontario et de Nunavut a l'intention d'investir jusqu'à 20 pour cent de ses ressources financières disponibles dans le développement des compétences.

### **c. Développement des occasions d'affaires**

Téléfilm accorde priorité à des activités ou à des événements qui ciblent le développement d'occasions d'affaires des sociétés de production, de vente et de distribution dans le but d'améliorer l'accès aux diverses sources de financement et de faire croître les ventes tant ici qu'à l'étranger. Téléfilm prendra en considération des événements qui encouragent le réseautage entre les producteurs, les distributeurs et les professionnels influents dans les secteurs de la vente et du financement dans le but de développer des partenariats d'affaires.

Le bureau régional de l'Ontario et du Nunavut a l'intention de consacrer jusqu'à 10 pour cent de ses ressources à des activités de développement des occasions d'affaires

### **d. Nouvelles initiatives**

Enfin, Téléfilm réservera environ 10 pour cent du budget du programme Du talent à l'écran au financement de projets innovateurs qui correspondent aux objectifs de la Société. Veuillez prendre note

que Téléfilm peut ajuster les pourcentages des montants alloués en se fondant sur la quantité et la qualité des propositions déposées et acceptées.

N'hésitez pas à communiquer avec moi concernant le programme Du talent à l'écran et l'orientation de vos propositions.

Meilleures salutations,

M. Agnes Zak

Directrice régionale par intérim, Développement des affaires et Directrice régionale, nouveaux médias,  
Région de l'Ontario et de Nunavut – Téléfilm Canada

416 973-6436 poste 2512

[zaka@telefilm.gc.ca](mailto:zaka@telefilm.gc.ca)